

REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



Décision Municipale N° 010/DM/CM/SG/05/2023

Portant attribution du Dossier d'appel d'offre N° 001/AONO/CM/CIPM/2023 du 16 mars 2023, relative à la construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans les écoles publiques de MPONG et NKONGMESSE (LOT 1 et LOT 2), Commune de Monatélé, département de la Lékié région du centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,

- Vu La constitution ;
Vu La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités territoriales
Vu Décentralisées ;
Vu Le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le décret N° 2012/480 du 22 octobre 2012 ; portant nomination de Monsieur SIMOU KAMSU Patrick au poste de Préfet du département de la Lékié ;
Vu Le décret N° 64/DF/222 du 20 juin 1964 portant création de la Commune de Monatélé ;
Vu L'arrêté N° 000242/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Monatélé, Département de la Lékié, Région du Centre ;
Vu La circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La décision n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines communes ;
Vu La circulaire 00000004/C/MINFI du 10 Mars 2022 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2022 ;
Vu Le dossier d'appel d'offre national n° 001/AONO/CM/CIPM/2023 du 16 Mars 2023 ;
Vu Les procès-verbaux de la commission interne de passation des marchés de la Commune de Monatélé du 05 Mai 2023 ;
Vu L'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés de Monatélé formulée par correspondance n°008/2023/L/CIPM du 10 Mai 2023 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er}: Pour compter de la date de signature de la présente décision, sont attributaires de l'appel d'offre N° 001/AONO/CM/CIPM/2023 du 16 Mars 2023, les entreprises ci-après :

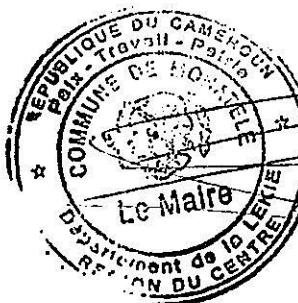
Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC du marché	Délai d'exécution
ETS AGUY BP : 48 Monatélé. Tél : 677 08 14 03.	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans les écoles publiques de de MPONG (Lot 1), Commune de Monatélé, département de la Lékié, région du Centre.	16 988 838 FCFA	Trois (03) mois
ETS BELCO AND PARTNERS SARL BP: 4600 Yaoundé. Tél : 675 051 790	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe dans les écoles publiques de de NKONGMESSE (Lot 2), Commune de Monatélé, département de la Lékié, région du Centre.	17 456 173 FCFA	Trois (03) mois

Article 2 : Les entreprises attributaires ci-dessus sont invitées à prendre rapidement l'attache du Service Technique de la Commune de Monatélé pour la suite de la procédure.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatélé le ...17...MAI..2023.....

Le Maire,
Autorité Contractante,



Prosper Parfait
Mbassi Bessala

Ampliations

- ARMP pour publication
- CIPM/Monatélé
- DR/MINMAP/Centre
- DD/MINMAP/Lékié
- Entreprises
- Affichage, archives